

Mensuel des Métallurgistes

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE LA
MÉTALLURGIE CGT

N°33 • Juillet/août 2019

DOSSIER DÉCONSTRUIRE LE DISCOURS SOCIAL DU RASSEMBLEMENT NATIONAL

► **ACTU METALLURGIE**
Convention Collective
Nationale, où en
sommes-nous ?

► **ACTU SOCIALE**
Consultation des
syndiqués

GROUPE AÉSIO, DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX



Nous sommes convaincus que c'est par une approche co-construite et adaptée aux besoins de chacun, que nous ferons une protection sociale utile à tous : entreprises, salariés et système de santé.

Forts de cette conviction, nous protégeons plus de 3 millions de personnes, plus de 40 000 entreprises et développons des offres innovantes à destination des entreprises et de leurs salariés.

Votre contact :

decideurs-sociaux@
aesio.fr

aesio.fr



GROUPE MUTUALISTE LEADER EN ASSURANCES DE PERSONNES

Groupe AÉSIO, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre 1 du code de la Mutualité - Immatriculée sous le n° 821 965 241 - Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n°16006968. Informations disponibles sur www.orias.fr. Document non contractuel à caractère publicitaire.

**GROUPE
AÉSIO**
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

ADREA
mutuelle

apréva

eoVimcd
mutuelle

Actualités

- 4 **Actualité métallurgie**
Convention Collective Nationale, où en sommes-nous ?
- 5 **Actualité syndicale**
Consulter pour mieux passer à l'action
- 6-7 **Histoire**
110 ans, la bataille des idées
- 8 **Culture**

Dossier

- 10-13 **L'écran de fumée du discours social du Rassemblement National**

Politique revendicative

- 14 **Economie**
Coût du capital : qui est véritablement actionnaire
- 15 **Droits**
Parité aux élections et jurisprudence

© Alaoua Sayad - FTM CGT



Michel Molesin
Membre du Bureau fédéral

Devoirs de vacances

Les vacances estivales arrivent pour la plupart d'entre nous. C'est un moment important pour retrouver famille, amis, proches, pour faire toutes les activités que l'on ne peut pas faire tout au long du reste de l'année.

Tout en décompressant et en profitant de ces moments essentiels, je vous propose, comme quand nous étions petits, quelques devoirs de vacances.

- **Histoire** : Vous ferez un petit historique du conquis social que représentent les congés payés. Des « grèves joyeuses » de 1936 à nos jours, vous vous attacherez à montrer comment les salariés ont arraché de haute lutte d'être payés alors que le lien de subordination avec l'employeur est suspendu.

- **Economie** : Vous tenterez, dans un élan Macronien, d'expliquer pourquoi dans une France championne du monde du versement de dividende, il est impératif de faire les poches des chômeurs (réforme UNEDIC) et celles des retraités actuels et futurs ?

- **Arithmétique** : Sachant qu'il faut recueillir 4,7 millions de signatures pour obtenir le référendum contre la privatisation d'Aéroport de Paris, combien chacun des 650 000 adhérents CGT doit-il convaincre de collègues et de connaissances ? 7, 70 ou 700 ?

- **Français** : Vous commenterez la phrase de Victor Hugo « Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent ! » en illustrant vos propos avec les futures journées d'action prévues le 24 septembre (retraites, services publics, industrie le 6 décembre sur les garanties collectives).

- **Poésie** : Vous apprendrez le poème « Le temps perdu » de Jacques Prévert qui se conclut avec cette strophe :

« Dis donc camarade Soleil tu ne trouves pas
que c'est plutôt con
de donner une journée pareille
à un patron ? »

Préparons une rentrée caniculaire pour le patronat et le gouvernement...

Mensuel des métallurgistes
Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris - case 433 - 93514 Montreuil cédex
Tél. 01.55.82.86.19 - Fax : 01.55.82.86.53
www.ftm-cgt.fr - communication@ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Frédéric Sanchez
Maquette : Sandra Bouzidi
Conception : Christine Euzèbe
Impression : Rivet Edition

Prix : 1 euro - Abonnement annuel : 12 euros
ISSN 0152-3082
Commission paritaire 0423 S 06 474



Actualité métallurgie

Convention Collective nationale, où en sommes-nous ?



Depuis près de trois ans, une négociation est engagée au niveau national entre le patronat de la métallurgie (UIMM) et les organisations syndicales représentatives CGT, CFDT, CGC et FO. Il s'agit de revoir l'ensemble des garanties collectives qui organisent la vie au travail de 1.4 million de salariés de la branche. Retour avec Alain HEBERT, membre du bureau fédéral et responsable de la délégation sur la démarche, les revendications et les actions de la CGT.

► Que revendique la CGT dans cette négociation ?

La négociation a été divisée d'un commun accord en 11 thématiques. Sans parler du fond pour lequel nous avons de profonds désaccords avec l'UIMM, ces thématiques constituent l'ossature d'une convention collective nationale (CCN) qui, je le rappelle, est une revendication de très longue date de la CGT Métallurgie. A partir de notre propre projet de CCN de progrès social, notre délégation a formulé pour chaque thème des exigences fondées sur nos repères revendicatifs.

► Quelques exemples pour illustrer ?

Nous avons proposé un système de classification fondé sur les savoirs et savoir-faire du salarié riche de ses diplômes et son expérience, avec une garantie d'évolution de la classification tous les 4 ans et un doublement du salaire sur la carrière. La réduction du temps de travail à 32 h a été notre fil conducteur pour le thème relatif à l'organisation du travail, ainsi que la limitation du forfait à 200 jours accompagné d'une évaluation et d'un contrôle collectifs de la charge de travail. Pour la santé au travail, la CGT a revendiqué une meilleure prévention des situations de pénibilité ainsi que le départ anticipé en retraite des salariés dans ce cas. Nous avons également insisté pour que soit gravé dans le marbre un réel principe de précaution face aux nouveaux process de fabrication et leurs risques éventuels (ex : utilisation de nanotechnologies).

► Où en sont actuellement les discussions ?

Ce sont les droits individuels des salariés, de l'embauche à la rupture du contrat de travail, qui sont sur la table. Face à un patronat qui n'a de cesse de raboter les droits des salariés et ce, quelle que soit leur catégorie professionnelle (moins de jours d'ancienneté, absence de garantie d'emploi en cas de maladie, moins d'heures pour recherche d'emploi...), la délégation mène la bataille pour l'harmonisation des droits entre les territoires et entre les catégories sur la base du mieux-disant de ce qui existe et l'innovation sociale, par la création de droits nouveaux participant à redonner de l'attractivité à nos métiers (ex : congé paternité allongé, portabilité des droits...).

► Que fait la CGT pour déployer l'information auprès des salariés de ce qui se trame avenue de Wagram ?

Depuis 3 ans, la fédération a démultiplié les journées d'études pour les militants dans les territoires et les entreprises (environ 4200 militants formés). Des AG de salariés ont aussi pu être organisées ainsi que des conférences de presse locales. Par ailleurs, lors de chaque séance de négociation (un vendredi sur deux) un « écho des négos » est publié par écrit, pour affichage, mais aussi sous forme vidéo sur les réseaux sociaux. Enfin, la fédération a diffusé de nombreux tracts et livrets sur chacun des thèmes soumis jusqu'alors à discussion.

► Il reste encore 6 sujets à négocier dont la formation professionnelle, la prévoyance, les rémunérations et le dialogue social en entreprise, que prévoit la fédération pour cette dernière année de négociation ?

Nous devons empêcher le patronat d'arriver à ses fins et réussir à imposer notre CCN de progrès social et de haut niveau pour tous les métallos. Il nous faut pour cela la démultiplier dans toutes nos formes d'information et d'actions. Les journées d'études doivent être relancées partout pour que tous nos militants deviennent les acteurs de cette négociation. Le Conseil National de la fédération a également décidé de faire, dès la rentrée de septembre, des vendredis de négociation des temps forts de mobilisation et de déploiement dans les territoires et les entreprises. Pour cela, des tracts seront à la disposition des militants. Pour alimenter la bataille des idées, un nouveau Café des Luttés sera consacré à ces négociations (le 23 septembre prochain) et la fédération éditera un journal spécial CCN à 100.000 exemplaires. Ce dernier sera mis à disposition lors des Assises de la convention collective d'ores et déjà programmées le 1^{er} octobre prochain à Montreuil. Tous ces éléments participeront sans nul doute à la construction de la mobilisation du 6 décembre prochain à Paris devant l'UIMM, décidée par notre Conseil national, dont l'objectif est de réunir au moins 10.000 métallos.

► Alors, on ne lâche rien ?

Evidemment on ne lâche rien et on continue de construire pied à pied le rapport de forces pour gagner notre convention collective nationale de haut niveau et de progrès social.

Propos recueillis **par Aurélie Mahout,**
membre du CEF

Actualité syndicale

Consulter pour mieux passer à l'action

Interview de Nathalie Verdeil, membre du bureau confédéral en charge de la consultation des syndiqués



► Pourquoi la direction confédérale a-t-elle lancé une consultation des syndiqués ?

Cette idée est ressortie des conclusions du congrès confédéral en mai dernier. Le Bureau et la Commission exécutive ont la volonté de resserrer les liens entre la confédération et les syndicats d'une part, et les syndicats et les syndiqués d'autre part. C'est dans cet objectif que nous avons lancé la consultation qui se veut un outil de contact. Nous l'avons tournée sur les formes de mobilisations et d'actions dans la perspective de construire une rentrée offensive. Car de nombreux débats nous animent depuis quelques années sur les mobilisations, leur élargissement, leur convergence. Il y a beaucoup de critiques et elles sont légitimes. Mais comment dépasser le constat que le rapport de forces n'est pas à la hauteur ? Nous sommes également confrontés à des formes de délégations. Tout le monde n'envisage pas de la même manière son engagement. Aussi, donner la parole, écouter, demander aux syndiqués leur avis est un premier pas pour renforcer et élargir notre action sur le terrain.

► Il s'agit concrètement de faire vivre la formule, si chère à la CGT, « syndiqué acteur et décideur »...

Les syndiqués ne sont pas assez impliqués dans les prises de décisions et dans la vie en générale de nos organisations. La préparation du 52e congrès a souligné le problème, mais celui-ci est récurrent dans nos organisations à tous les niveaux. La relation entre les directions de syndicats et les syndiqués s'est estompée au fil du temps. Partant de cette situation, nous proposons cette consultation qui est un outil pour ouvrir les discussions avec les syndiqués et faire vivre la qualité de vie syndicale. D'ailleurs les premiers retours que nous avons de l'utilisation

de la consultation par les syndicats vont en ce sens. Et si des camarades étaient septiques au départ, ils ont eu des surprises en allant sur le terrain. D'autant que certains syndicats s'emparent de la consultation et la font vivre collectivement sur le terrain. Par exemple, lors de la dernière commission exécutive, une camarade partageait une expérience d'un syndicat de sa fédération. Les syndiqués réunis en AG ont décidé d'aller à la rencontre de chaque syndiqué sur son poste de travail pour faire remplir le questionnaire. L'objectif étant de valoriser aussi auprès des collègues de travail la démarche démocratique de la CGT. Mais ce n'est qu'un exemple, chaque syndicat est invité à utiliser la consultation en fonction de son plan de travail dans sa profession ou son territoire comme c'est le cas dans la métallurgie avec votre bataille pour la convention collective nationale et celle sur l'industrie.

► Comment seront utilisés les résultats ?

En quinze jours, nous avons enregistré 1165 retours suite à l'envoi dans le mensuel Ensemble et par le biais de l'actualité confédérale. Pour l'instant, ce sont surtout des retours individuels, mais la prise en compte collective monte en puissance et nous commençons à les enregistrer. Cependant, il nous reste du pain sur la planche pour atteindre notre objectif de 300 000. Si nous ferons un premier bilan le 30 septembre, les syndicats pourront poursuivre le processus dans cette forme ou une autre. Car au-delà de l'aspect vie syndicale de la consultation, il s'agit de réfléchir ensemble aux formes de luttes à développer, de mesurer l'engagement et d'étudier avec attention les propositions. C'est un travail similaire, en amont, qui a permis de construire la lutte des cheminots l'an passé. Nous avons besoin de mesurer l'état de nos forces pour ne pas oublier les syndiqués en chemin pour les luttes à venir. Ce travail sera utile pour l'ensemble de nos organisations, dans les territoires et les fédérations. D'ailleurs certains ont commencé à demander s'ils pourraient avoir un retour par profession ou par département. Ce ne sera pas si facile, car certains camarades ne remplissent pas tous les champs. Aussi, ce qui comptera le plus, c'est le nombre de retours que nous aurons pour une analyse plus fine afin de faire de cette consultation un véritable point d'appui pour construire les batailles à venir nationalement, dans les professions et les territoires.

Propos recueillis par Marie Vergnol,
Conseillère fédérale

Histoire

110 ans ! La bataille des idées (de 1909 à nos jours)



Construire une société débarrassée de l'exploitation capitaliste, en gagnant les consciences de millions de salariés est un objectif ambitieux. Dès ses premiers jours d'existence, le mouvement syndical s'est donc attaché à populariser son programme, à rassembler les salariés, mais aussi à affronter les moyens considérables du patronat et du pouvoir. Ce combat porte un nom, celui de « bataille des idées », dont nous allons parcourir les différents supports.

L'incontournable écrit

L'écrit y occupe une place prépondérante. Tracts, placards, papillons, brochures, publications périodiques sont les premières armes mobilisées pour informer, convaincre et mobiliser les salariés. Ainsi, dès le dernier quart du XIXe siècle, les fédérations de métiers publient leurs comptes-rendus de congrès et diffusent leurs périodiques aux noms évocateurs : La Fonderie, Le Denis-Papin, L'Ouvrier en voitures ou encore Le Cuivre. Après elles, la Fédération des métaux s'est dotée de nombreux titres, à la périodicité variable et aux publics multiples :

L'Union des métaux (1909-1978), Le Courrier fédéral (1966-2016), Le Guide du militant métallurgiste (1933-2003) ou Liaisons Industries (1976-1991). Le progrès technique, avec le duplicateur, puis la photocopieuse et le logiciel de traitement de texte, a favorisé l'expression locale, par voie de tracts, d'affiches ou encore de journaux syndicaux d'entreprise. Notons enfin que l'expression n'est pas uniquement en langue française. Plusieurs

campagnes, de syndicalisation ou pour des élections professionnelles, ont ainsi été traduites pour atteindre la main-d'œuvre immigrée.

L'impact graphique

Notre identité visuelle s'est forgée progressivement. D'abord par l'appropriation de la couleur rouge, ce rouge devenu politique après la Révolution française et le massacre du Champ-de-Mars du 17 juillet 1791. Ce symbole de ralliement des opprimés, des partisans de la République sociale, est complété par un logo représentant une poignée de main devant une planète sans frontières, ceinturé par les termes « bien-être, liberté » auxquels s'ajoute plus tard celui de « solidarité ». Depuis une quarantaine d'années, ce logo met désormais en scène les visages de trois sidérurgistes lorrains. Ces éléments, reproduits sur des banderoles, des drapeaux ou encore des pins contribuent, dans les mobilisations, à renforcer le sentiment d'appartenance.

Les supports écrits s'enrichissent aussi peu à peu de photographies et dessins d'actualité, pour rendre le discours plus percutant. C'est ainsi que l'on croise des affiches de Félix Doumenq, du collectif Grapus ou de Wolinski, des clichés de Gérard Bloncourt ou Marcel Delius, des dessins de Flo ou Raoul Cabrol.



Un exemple de journal syndical d'entreprise, Le Tonneau, de la section syndicale de Degrémont à Rueil-Malmaison, dont le premier numéro paraît en octobre 1908 © coll. IHS CGT Métaux



Drapeau de la section syndicale de l'usine Dunlop au Bourget, vers 1936-1939 © coll. IHS CGT Métaux

À la pointe de la technique

C'est un lieu commun, la CGT serait dépassée, incapable de s'approprier les innovations techniques. Pourtant, les contre-exemples ne manquent pas. Qui se souvient de la création en 1926 par des métallos de la CGTU d'une coopérative de fabrication et de vente de postes TSF pour



Un panneau d'affichage, vers 1945-1949 © DR | coll. IHS CGT Métaux

permettre aux salariés d'écouter les chaînes de radio, dont Radio-Moscou ou que de nombreuses luttes de la décennie 1970 donnèrent naissance à des radios pirates, comme Radio Lorraine Cœur d'Acier ou Radio-Quinquin ? N'oublions pas non plus la réalisation par la Fédération du film *Les Métallos* en 1938 qui présentent les fruits de la lutte de mai-juin 1936, l'usage de la VHS pour la formation syndicale ou encore l'obtention en 1975 des émissions Tribune libre puis Expression directe sur les radios et télévision du service public. Les dernières innovations techniques, comme le minitel, les répondeurs téléphoniques, internet et l'intranet d'entreprise, ont également été le théâtre de multiples expérimentations.

Propagande ou communication ?

La « propagande » a longtemps fait partie du vocabulaire de notre organisation. Ce terme désigne une « action mobilisant tous les moyens d'information pour propager une doctrine, créer un mouvement d'opinion et susciter une décision ». Sa disparition progressive, à partir des années 1970, au profit du terme « communication » n'est pas anodine. Ce dernier désigne simplement « le processus par lequel une personne ou un groupe émet un message et le transmet à un autre qui le reçoit. » En



La confection d'une banderole, sans date © DR | coll. IHS CGT Métaux

délaissant un terme jugé péjoratif, la CGT entendait manifester sa volonté de mobiliser les nouvelles techniques, audiovisuelles, sonores puis numériques et de renouveler son discours pour élargir son audience. Mais transmettre un message n'est pas convaincre. Un exemple, celui de la presse syndicale. L'une de ses forces résidait dans sa diffusion militante dans les entreprises ainsi que dans ses différents usages : lecture et discussion collective de son contenu, formation juridique et économique, mutualisation des expériences. Autre exemple, la carte d'adhérent. Des opérations « cartes en main » incitaient les salariés à se syndiquer, tandis que le « collecteur » assurait le lien avec les syndiqués, en les rencontrant à chaque remise du timbre. Le prélèvement automatique, en simplifiant la gestion, a pu, dans certains cas désincarner le lien existant entre le syndiqué et son organisation.

S'il faut bien sûr coller à l'air du temps, utiliser les outils actuels, il ne faut pas réduire nos difficultés à un simple problème de forme ou de ton de l'information. Le fond est essentiel, car ce n'est que sur ce terrain que nous pourrions véritablement affronter un patronat et un gouvernement qui mènent le combat idéologique, font de la propagande, et ainsi convaincre les salariés et la population.

Emeric Tellier, Conseiller fédéral



La vente de *La Vie Ouvrière*, sans date © DR | coll. IHS CGT Métaux

Culture

Les congés payés, c'est fait pour se reposer.

C'est aussi l'occasion de se poser et prendre du temps pour lire et découvrir. Le comité de rédaction du mensuel vous propose une petite sélection à mettre dans vos valises.



• Séance de rattrapage de l'actualité avec les humoristes **Charline Vanhoenacker**, **Guillaume Meurice** et la dessinatrice **Cami** qui proposent « **100 jeux et exercices pour devenir premier de cordée** » avec « **Le cahier de vacances de Manu** » pour « **déjouer les pièges des fainéants, des cyniques et des extrêmes, et make**

tes vacances great again ». Le cahier est disponible en librairie pour 9,90€. Les droits d'auteurs seront intégralement versés au Secours populaire.

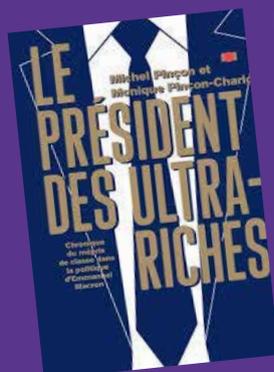
• Muscliez vos arguments avec les **hors-série créatifs et décalés** de la collection Oblik publiés par Alternatives économiques. A partir de statistiques, les auteurs déconstruisent les idées reçues. A commander sur le site alternatives-économiques.fr



• Révisez vos classiques avec le livre « **Le président des ultras-riches** » des sociologues Monique et Michel Pinçon-Charlot. Au-delà du mépris social évident dont témoignent les petites phrases du président sur « **ceux qui ne sont rien** », les auteurs documentent la réalité d'un

projet politique profondément inégalitaire.

Chez tous les bons libraires.



• Plongez dans l'actualité de la révolution française avec le hors-série de l'Humanité « **1789-2019, l'égalité, une passion française** ». Riche en iconographie, le hors-série revient sur 1789 et son impact sur la société française aujourd'hui. En kiosque ou sur la boutique humanite.fr



• Découvrez un autre visage des Etats-Unis, avec le film-documentaire « **une histoire populaire des Etats-Unis** » tiré de l'ouvrage d'Howard Zinn qui se définissait comme historien des lapins car « **Tant que les lapins n'auront pas d'historiens, l'histoire sera racontée par les chasseurs.** » Au travers l'histoire personnelle de l'auteur, le film offre un parcours de l'histoire populaire des États-Unis de Christophe Colomb à nos jours. A commander sur le site www.lesmutins.org



Interview de Pierre TOUCHET, PDG de **touristra vacances**

Tourista vacances est bien connu dans le monde du tourisme social. Où en êtes-vous aujourd'hui ?

En 2018, TOURISTRA VACANCES a fêté avec l'ensemble de ses partenaires et vacanciers ses 75 ans d'existence. Cet évènement singulier dans le monde du tourisme et des vacances, nous a permis de rappeler la formidable ambition qui a présidé cette démarche à savoir : œuvrer pour le « droit aux vacances de qualité pour tous » chacun des mots ayant ici son sens. Ce projet ambitieux a été porté grâce à l'engagement déterminé du mouvement syndical et tout particulièrement de la CGT et de nos amis de l'ANCAV TT, qui avec TOURISTRA VACANCES ont travaillé à la promotion des valeurs de solidarité, de mixité sociale, de fraternité, des valeurs qui placent résolument l'humain au cœur de notre engagement. Avec l'aide des 280 CE copropriétaires des villages que nous gérons en France, nous sommes heureux de pouvoir dire aujourd'hui que, durant ces dernières décennies, cette perspective s'est transformée en réalité pour des millions de vacanciers. Nous sommes fiers avec tous les acteurs impliqués dans ce processus d'avoir pu promouvoir et essaimer ces valeurs, y compris à l'international, grâce à nos clubs 3000 et nos circuits solidaires.

Quels sont les enjeux auxquels vous êtes confrontés ?

Bien sûr ce formidable chantier n'a pas toujours été un long fleuve tranquille et il nous a fallu y compris dans une période récente affronter bien des vicissitudes. Un modèle économique en mutation, un mouvement social moins réactif et parfois moins concerné par ces combats émancipateurs, un tourisme marchand et lucratif, adossé à des fonds de pensions, toujours plus agressif notamment en direction des collectivités et des comités d'entreprises, bref un contexte plus tourmenté auquel sont venues se greffer parfois des incompréhensions dans notre propre environnement mais aussi des changements dans les comportements et les mentalités avec un individualisme de plus en plus exacerbé. Face à ces contingences, attaché à notre feuille de route, il nous a fallu repenser notre modèle et notre stratégie de développement tout en préservant notre ADN, réactiver les liens et les partenariats porteurs de sens, pour démontrer que le tourisme social et solidaire est non seulement plein d'avenir mais qu'il est aussi plus que jamais le vecteur d'une formidable modernité.

Comment appréhendez-vous le projet confédéral ?

Dans ce contexte il va sans dire que nous sommes particulièrement attentifs au projet confédéral en construction qui procède d'une démarche à laquelle nous adhérons pleinement. Nous pensons en effet que cette initiative est susceptible de redynamiser les solidarités et plus généralement

de repositionner au niveau requis les valeurs fondatrices du mouvement social, valeurs qui nous sont chères et au sein desquelles le tourisme social et solidaire a évidemment toute sa place au même titre que le sport et la culture. Nous nous engageons donc de plein pied dans ce projet au côté de l'ANCAV notre partenaire historique.

Et l'avenir de TOURISTRA VACANCES ?

Aujourd'hui les enjeux auxquels nous sommes confrontés sont multiples et divers. Nous avons tout d'abord besoin avec nos partenaires de créer les conditions permettant de pérenniser la propriété sociale des comités d'entreprises en engageant partout où cela est nécessaire les rénovations qui permettront de répondre encore mieux aux attentes des vacanciers. Ce qui apparaît pour nous comme une priorité passe par une relance de la fréquentation des centres de vacances par les copropriétaires, fréquentation aujourd'hui essentiellement concentrée sur les périodes de vacances scolaires. Nous avons besoin aussi d'ouvrir nos installations à de nouvelles populations qui pourront ainsi apprécier le savoir-faire de nos équipes et profiter de nos sites implantés dans des lieux prestigieux, comme Ramatuelle, Bormes les mimosas, Calvi, l'île de Ré, Chamonix ou Morzine parmi bien d'autres. Le plan de développement que nous avons bâti pour les dix prochaines années se veut résolument en articulation avec les nouveaux besoins des vacanciers. Ce qui nous porte vers ce développement c'est très clairement le fantastique plébiscite dont nous gratifient les vacanciers en nous témoignant de leur satisfaction suite à leur séjour sur nos villages en France ou nos clubs à l'étranger. Ce qui nous porte vers ce développement c'est de participer de manière encore plus significative à la promotion des valeurs liées au tourisme social et solidaire en intégrant dès l'année prochaine de nouveaux villages de vacances en France mais aussi de nouveaux clubs à l'international et en ouvrant plus encore notre programmation circuits vers de nouvelles destinations.

Touristra Vacances a lié un partenariat avec la FTM-CGT, pouvez-vous nous en dire plus ?

La métallurgie est une profession fortement impliquée sur le tourisme social. Nous travaillons de pair avec la FTM CGT de façon à pouvoir améliorer nos réseaux et liens avec les syndicats. Le partenariat de cette année ouvre la possibilité, à tous les militants et syndiqués Métallos de bénéficier de conditions de vente à des tarifs préférentiels pour le Printemps – Été – Automne 2019 et pour l'année 2020. Ces conditions s'appliquent à l'ensemble du catalogue Touristra que ce soit en France ou à l'Étranger, que vous pouvez consulter en ligne : <https://www.touristravacances.com/>. La réduction pourra aller jusqu'à - 35 % du tarif du catalogue, et - 5 % sur les locations. Il suffit simplement de se rendre sur le site <https://www.touristravacances.com/> muni du code **982774**.



L'écran de fumée du discours social du Rassemblement National

Affronter avec les syndiqués ou les salariés, l'essor du Rassemblement national et de ses idées peut s'avérer compliqué pour bon nombre de militants, en raison du trouble produit par le virage « social » du discours frontiste ou la peur de perdre des adhérents, de voir son audience électorale se réduire. Depuis 2011, le Front national a infléchi de manière importante son discours, au point que Marine Le Pen se présente aujourd'hui comme la championne dans la défense de la République, des travailleurs, des femmes, du logement ou encore de la laïcité. Mais le FN n'est pas pour autant un parti au service des salariés.

Brouillage des pistes

Lancé dans une grande opération de brouillage idéologique, le Front National n'hésite pas à se revendiquer des valeurs républicaines ou encore à invoquer des figures de la gauche socialiste, comme Jean Jaurès ou Léon Blum. Ce dernier s'est d'ailleurs retrouvé sur une affiche de la section FN de Science-Po Paris sur laquelle on pouvait lire : « Congés payés, réduction du temps de travail, dialogue social. Léon Blum voterait Front national ». Les héritiers des ligues d'extrême-droite de l'entre-deux-guerres ne manquent définitivement pas de cynisme.

Evolution du programme

Le programme économique et social du FN a singulièrement évolué, passant ainsi de la défense d'un libéralisme économique prenant pour modèle Ronald Reagan au début des années quatre-vingt, à une position dénonçant aujourd'hui la mondialisation, les élites financières et politiques et se prononçant pour un protectionnisme économique, une intervention accrue de l'État, la défense des services publics contre l'austérité, le maintien des acquis sociaux, le développement de la demande, une plus grande progressivité fiscale. Ainsi, sur la liquidation de fleurons industriels et leurs conséquences sur l'emploi, une députée européenne RN pointait l'inaction du gouvernement. Marine Le Pen se fait donc le chantre d'un « nouveau protectionnisme » pour assurer la « renaissance de notre civilisation et le printemps de la France ». Il s'agit d'un nationalisme présenté comme « de bon sens » : produisons français, avec des français, dans des entreprises françaises.

Les contradictions

Aussi, soucieux de parler à un électorat populairesans pour autant perdre du crédit auprès du monde économique, le FN jongle avec certaines contradictions. La phrase que l'on prête parfois à Jacques Chirac, « Les promesses n'engagent que ceux qui y croient » trouve parfaitement sa place dans les projets du FN concernant le social. Par exemple, s'il est écrit noir sur blanc dans le programme du RN en 2017 « Fixer l'âge légal de la retraite à 60 ans avec 40 annuités de cotisations pour percevoir une retraite pleine », dans plusieurs interviews, les responsables du FN se sont montrés beaucoup plus frileux. Ainsi, Marine Le Pen, dans une interview sur LCI entre les deux-tours de la présidentielle en 2017, après quelques bafouillages, conditionnait le retour du départ en retraite à 60 ans à la baisse du chômage de trois points. Autre exemple, si le RN s'engageait en 2017 à Retirer la loi travail (dite El Khomri), plusieurs amendements avaient été déposés par deux sénateurs FN pour la suppression du compte pénibilité, le doublement des seuils sociaux (nombre de salariés à partir duquel certaines obligations sont imposées à l'employeur) ou encore la limitation du « monopole syndical » lors des débats parlementaires. Si ces amendements ont été retirés à la demande de la direction du parti, il prouve le double discours des dirigeants.

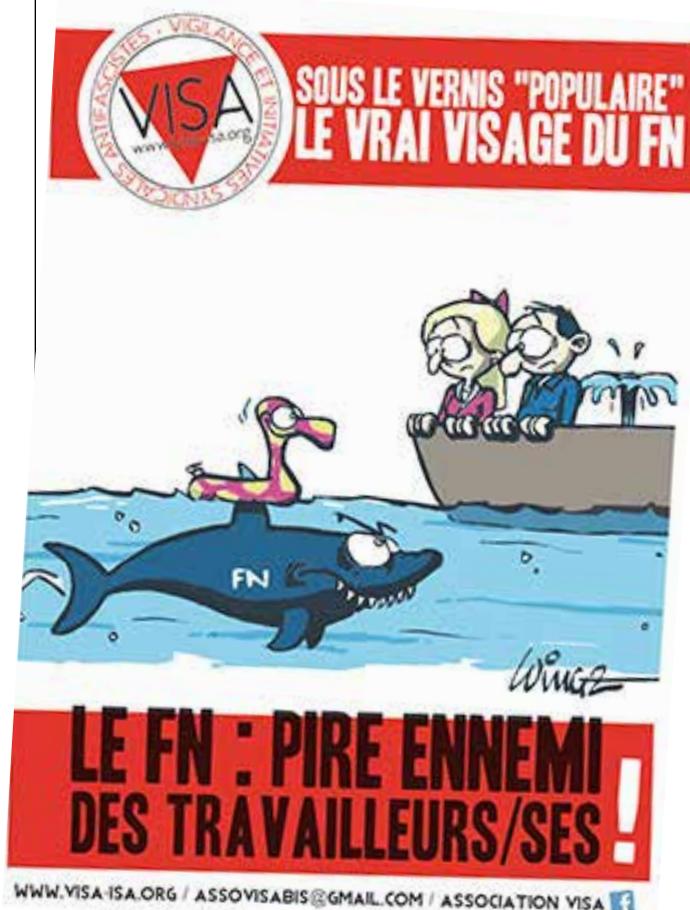
Vrais problèmes et solutions libérales

De même concernant le pouvoir d'achat et les hausses de salaires, vous ne trouvez même pas le mot « SMIC » ou « salaire » dans le programme du RN de 2017. Le parti de marine Le Pen n'a aucune volonté de mieux répartir le produit du travail en direction des salariés. Outre l'engagement de « Défisicaliser les heures supplémentaires et maintenir leur majoration », Marine LePen a réaffirmé en novembre 2018, en plein mouvement des gilets Jaunes, que « l'augmentation du SMIC entrainerait une charge

supplémentaire pour les TPE et PME » et a rappelé sa proposition d'augmenter le salaire net, financée par une taxe sur les importations. Elle épargne ainsi au passage, les multinationales qui profitent à plein régime des exonérations de cotisations. Par ailleurs, si ce financement repose sur une hypothèse hasardeuse, c'est encore une fois l'Etat qui compenserait les allègements de cotisations sociales, comme ce qui est fait depuis 30 ans avec le succès que l'on connaît!

La preuve par les exemples

Au-delà du programme politique et des belles paroles répandues dans les discours et médias, qu'en est-il de l'action des élus frontistes ? Ainsi, depuis qu'elle a été élue députée, Marine Le Pen a signé ou co-signé vingt-cinq propositions de loi ou résolution. Si elle se penche (beaucoup) sur les questions migratoires ou de sécurité, en matière sociale, elle préconise, par exemple, l'assouplissement du taux de 25 % de logements sociaux exigés par commune (proposition 885, avr.2018) ou encore l'élargissement des exonérations fiscales pour les entreprises des zones urbaines à dynamiser (proposition 867, avr.2018). On peut chercher en vain une proposition qui serait favorable aux salariés. Et les autres élus RN ne sont pas en reste. Ainsi, le député Gilbert Collard a défendu, par exemple, la mise en place du principe de priorité nationale pour l'attribution d'un logement social, arguant que « la crise du logement



est une conséquence directe de la pression permanente exercée sur la demande par des flux migratoires issus de pays à faible niveau de vie » (nov.2016). Au parlement européen, on retrouve le même (dés)engagement en matière social. Par exemple, le 5 juillet 2016, le député Louis Aliot s'abstient lors du vote du rapport portant sur les « normes sociales et environnementales, droits de l'homme et responsabilité des entreprises » qui préconisait que les accords signés avec les partenaires commerciaux de l'UE prévoient des clauses contraignantes ou encore le strict respect des droits de l'homme. Dis moi ce que tu votes, je te dirais qui tu es !

A l'échelle des mairies frontistes

Il en est de même dans les mairies frontistes où, là encore, les actions des élus sont autant d'éléments à mobiliser pour illustrer les méfaits du programme politique du parti d'extrême droite. A Mantes-la-Ville, par exemple, le maire, se félicite d'avoir réalisé deux millions d'économies sur le budget 2015, au détriment des services publics essentiels avec la privatisation et l'externalisation des services pour la petite enfance (les crèches privées sont favorisées, la fabrication des repas sur place est supprimée). Dans les écoles, la baisse des dotations atteint 10 % et frappe les fournitures, le matériel pédagogique, la pharmacie ou les voyages scolaires. A Villers-Cotterêts, le tarif de la cantine pour les plus pauvres a été revu à la hausse et à Beaucaire, les parents qui ne payent pas la cantine sont signalés aux services sociaux. Toujours à Beaucaire, l'association qui

assurait le soutien scolaire a fermé faute de subventions... Autant d'exemples concrets qui éloignent les discours de la réalité.

Bouc émissaire

Aussi, sur le fond, le programme du RN est loin d'avoir entamé un quelconque virage social. Le contenu prétendument « social » du Front national est, essentiellement, guidé par le principe de préférence ou de priorité nationale. Ainsi, le 10 janvier 2017, dans un texte intitulé « Menace sur la sécurité sociale », Marine Le Pen explique : « nous devons consolider et même renforcer notre système de santé, [...] garantir une protection sociale qui permette à chaque Français de se soigner quel que soit son âge, quelle que soit sa situation personnelle, quels que soient ses revenus ». L'intention est bonne, l'accent est populaire. Mais, aussitôt après, elle concède qu'il faudra s'attaquer aux « vrais problèmes », c'est-à-dire « mettre fin à la fraude sociale, notamment en instaurant la carte vitale biométrique » et « supprimer l'aide médicale d'Etat [AME] qui permet aux clandestins de se soigner aux frais des Français » (l'AME représente moins d'un milliard d'euros sur un total de 180 milliards d'euros dégagées par l'assurance maladie pour rembourser les frais médicaux et hospitaliers d'après les chiffres de 2008). En pratiquant la chasse aux sans-papiers, Marine Le Pen façonne un bouc-émissaire et épargne les vrais responsables du déficit chronique de la sécurité sociale : quid du gel et des exonérations massives de cotisations patronales, via la réduction



Fillon et le CICE ? Quid de la fraude à l'URSSAF ou de la non-déclaration des accidents du travail ?

Protéger le patronat

Ces différents faits témoignent de la duplicité du discours du Front national. Entre la vitrine et l'arrière-boutique, il y a un monde ! Loin d'être un parti politique défendant les intérêts des travailleurs, le Front national est au contraire une organisation raciste, xénophobe qui défend avant tout les intérêts du patronat, et notamment du petit patronat (les agriculteurs, les artisans, les commerçants). La mobilisation de thèmes sociaux, la rhétorique « de gauche » n'est qu'un écran de fumée, une mascarade visant à tromper les électeurs sur les intentions réelles de cette organisation. Et si il fallait encore un exemple pour convaincre les plus récalcitrants sur les intentions sociales du parti d'extrême droite, rappelons que le MEDEF avait prévu d'inviter Marion Maréchal-Le Pen pour un débat sur le populisme à son université d'été en août prochain. Et comme le grand patronat n'est pas du genre à tendre le bâton pour se faire battre, cette main tendue, en pleine période de dédramatisation ambiante du FN, est plutôt un signe pour les petits patrons que le FN caresse dans le sens du poil. La direction du syndicat patronal pourra ainsi continuer à endormir sans remettre en cause la politique d'hégémonie des grands groupes. Aussi, le programme économique et social du FN pourrait se résumer en un slogan : « *le changement dans la continuité* » ... mais en plus dangereux pour la démocratie !

Vive la confrontation d'idées

Mais ce n'est pas en ignorant, diabolisant ou banalisant les discours du FN et la diffusion de ses idées que l'on va gagner la bataille. Analyser la progression du parti frontiste reste limité si l'on est pas capable d'écouter avec attention cette parole. Mais attention, il ne suffit pas, pour faire barrage au FN, de prendre systématiquement le contre-pied de ses prises de position populiste. Ne faudrait-il pas, par exemple, développer, non seulement des contre-argumentaires mais surtout accepter d'ouvrir les débats, même les plus sensibles comme l'immigration ? Par exemple, interrogeons-nous sur ce qui poussent des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à fuir leur pays ? La confrontation idéologique ne doit pas avoir de sujets tabous. Enfin, la confrontation doit être sociale. Le vote du Front national progresse à partir du sentiment d'abandon. Abandon des services publics dans les zones rurales, abandon des politiques de la ville dans les banlieues, abandon de la classe ouvrière... Aussi, l'engagement syndical est nécessaire pour affirmer la mise en œuvre de choix en faveur du progrès social et de la préservation de l'environnement, des droits des travailleurs, du développement des services publics, ...

Marie Vergnol avec Emeric Tellier,
Conseillers fédéraux



© Coco pour la CGT

Pour aller plus loin :

Le documentaire « Aujourd'hui comme hier, combattre l'extrême droite - Histoire croisée du syndicalisme et de l'extrême droite » réalisé par l'Institut d'Histoire Sociale CGT.

Le Front national ou l'imposture sociale, dossier argumentaire réalisé par la CGT, consultable ici : http://www.ferc-cgt.org/IMG/pdf/t2-fg_fn_ou_l_imposture_sociale.pdf

<https://www.visa-isa.org/>, site de l'association VISA composée d'une cinquantaine de structures syndicales et qui depuis 1996, recense, analyse et dénonce les incursions de l'extrême droite et plus particulièrement du Front national sur le terrain social. « VISA se veut un outil d'information et de réflexion pour toutes les forces syndicales qui le souhaitent afin de lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail. »

Economie

Coût du capital : qui est véritablement actionnaire ?

Après avoir évoqué le coût du capital dans les entreprises de taille modeste et la pression exercée par les donneurs d'ordres (Voir mensuel juin 2019), voyons désormais l'autre bout de la chaîne : la gouvernance de l'entreprise. Bien souvent, les actionnaires directs dans l'entreprise ne sont pas nécessairement ceux qui récupèrent l'intégralité des bénéfices. Car derrière les actionnaires se cache souvent une longue chaîne qui draine davantage de profits¹.

L'actionnaire et le pouvoir dans l'entreprise

Au sein de l'entreprise capitaliste, le pouvoir – légal – de décision revient aux détenteurs du capital. Selon les statuts de l'entreprise (Société anonyme, à responsabilité limitée...), les actionnaires ou associés disposent d'un pouvoir de décision prépondérant, en nommant par exemple les conseillers d'administration ou les gérants de l'entreprise. Ce sont aussi les actionnaires ou les associés qui valident la rémunération des dirigeants, ainsi que toutes les opérations de capital (comme une fusion-acquisition). Bien souvent alors, les dirigeants des entreprises se conforment aux exigences des détenteurs de capitaux, afin de pouvoir conserver leur rôle dans l'exécutif. Aussi, contrarier un actionnaire ou un associé pourrait l'amener à se retirer du capital de l'entreprise. Cette dernière devra alors séduire un nouvel acquéreur : opération coûteuse dont de nombreux dirigeants se passeraient bien !

Ces actionnaires ou associés fixent aussi leur propre rémunération (dividendes). Mais pourquoi subitement, depuis une dizaine d'années, ces actionnaires ou associés cherchent-ils à augmenter leur rémunération ? Est-ce uniquement par avidité ou par opportunisme ? Quand on gratte un peu derrière les actionnaires, on trouve parfois un véritable siphon à profit qui, comme la chaîne de sous-traitance, implique une série de réactions en chaîne contribuant à l'augmentation du coût du capital.

L'actionnaire de l'actionnaire : l'inflation des dividendes.

Plan d'épargne-action, organisme de placements collectifs en valeurs mobilières, épargne salariale... Cela vous

tente vous aussi d'être actionnaire ? Détrompez-vous, vous n'avez aucune chance d'atteindre un jour les assemblées générales des actionnaires. Et ce placement ne vous apportera jamais le rendement que les actionnaires de votre entreprise pourtant reçoivent...

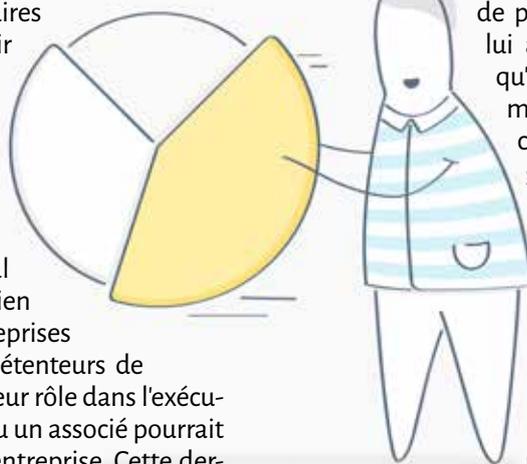
En plaçant l'argent dans ce type de fonds, ces derniers utilisent cette épargne pour investir dans des sociétés, vu que c'est leur rôle. Mais ils prélèvent bien évidemment une commission au passage. Si le fonds vous rapporte un rendement de 3% par an, cela signifie nécessairement que le fonds a récupéré un rendement supérieur (disons 5% pour l'exemple). L'entreprise qui a été ainsi financée doit apporter alors un rendement de 5%, mais seulement 3% iront à l'épargnant individuel.

Mais si ce fonds investit dans un autre fonds de placement, alors ce second réclamera lui aussi un rendement des entreprises qu'il a pu financer supérieur au rendement qu'il doit verser au fonds de placement précédent. Par exemple, il exigera de son placement un rendement à 7% pour rémunérer le placement du fonds précédent à 5% qui lui financera l'épargnant individuel à hauteur de 3%... De maillon en maillon, chaque étape réclame une rémunération de son placement plus élevée, pour satisfaire son épargnant, jusqu'à l'épargnant individuel qui a souscrit à un portefeuille d'actions auprès de la banque.

Il faut souvent réaliser un travail de fourmi pour débusquer et dénoncer de telles chaînes, qui aspirent le surcoût du capital. Mais certains signes ne trompent pas : si votre dirigeant vous annonce l'arrivée d'un fonds de pension ou de « gestion alternative » – autre nom neutre des « fonds spéculatifs » (Hedge-fund) – attendez-vous à voir s'accroître la pression sur les profits... Dénoncez alors ces opérations financières tant qu'il est encore temps ! La finance doit servir l'industrie et non l'inverse !

Samuel Klebaner, Conseiller fédéral

¹ Pour aller plus loin sur ce thème, je vous conseille la lecture du livre de référence, quoiqu'un peu technique, de Auvray T., Dallery T. et Rigot S., L'entreprise liquidée. La finance contre l'investissement. Paris : Michalon, 2010.



Plus loin que nos droits

Parité aux élections et jurisprudence

Au 1^{er} janvier 2020, toutes les entreprises de plus de 11 salariés devront avoir mis en place le Comité social et économique. Pour préparer la liste de leurs candidats, les syndicats peuvent être confrontés à plusieurs interrogations en matière de parité.

Selon l'article L2314-30 du code du travail, pour constituer la liste de candidats (titulaires et suppléants), 2 règles sont à respecter: la proportion de femmes et d'hommes dans le collège électoral concerné et l'alternance entre les deux sexes jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes. La Cour de cassation a apporté quelques précisions.

Est-il possible d'établir une liste écartant l'un des deux sexes par suite des calculs ?

L'article précité établit une règle d'arrondi au nombre entier supérieur lorsque la décimale, après calcul, est supérieure ou égale à 5, et à l'entier inférieur si la décimale est inférieure ou égale à 5.

Par exemple, si 2 postes sont à pourvoir dans l'un des collèges qui comprend 80 % d'hommes et 20 % de femmes, les listes devraient présenter 2 candidats hommes, puisque le calcul donne un résultat de 0,4 femme.

La loi dispose que lorsque l'application de cette règle conduit à exclure totalement la représentation de l'un ou l'autre sexe, les listes de candidats « pourront » comporter un candidat du sexe, qui à défaut, ne serait pas représenté. Ce candidat ne peut être en première position sur la liste.

Le syndicat semble donc libre de choisir de ne présenter que des hommes dans l'exemple précité. Or, la cour de cassation, dans une décision du 9 mai 2018, considère que lorsque 2 postes sont à pourvoir, le syndicat est tenu de présenter une liste comprenant nécessairement un homme et une femme, quelle que soit la part d'hommes et de femmes dans le collège considéré.

Les candidatures uniques sont donc désormais interdites, considérant qu'elles peuvent être un obstacle à la mixité. Selon nous, cela peut empêcher un syndicat de présenter une liste s'il n'a qu'un seul candidat et contrevenir ainsi aux droits constitutionnels de la participation des travailleurs et de la liberté syndicale.

Que se passe-t-il en cas de non-respect des règles de parité et d'alternance ?

Si les élections ont déjà eu lieu, le juge ne pourra pas juger, et donc annuler, une liste de candidats ne respectant pas la représentation équilibrée F/H.

Le 17 avril 2019^[1], la cour de cassation rappelle que, conformément à l'article L 2324-23 du code du travail, le juge peut en revanche, annuler l'élection des candidats en sur-nombre ou mal positionnés sur la liste.

Est-il possible de faire des listes incomplètes en présence de plus de 2 postes à pourvoir ?

La cour de cassation considère, dans la même décision, que la liste de candidats peut être incomplète à condition qu'elle comporte un nombre de femmes et d'hommes reflétant la composition du collège électoral. Dans l'espèce, la cour a donc jugé irrégulière une liste complète présentée par FO comportant 3 femmes et 2 hommes au lieu de 3 hommes et 2 femmes qui aurait respecté la proportion équilibrée des deux sexes, et a annulé l'élection de l'unique femme qui a été élue. En revanche la liste incomplète présentée par le syndicat Autonome comportant 3 hommes et une femme a été jugée régulière.

Et si la liste comporte des ratures ?

Dans cette autre décision du 17 avril 2019, la cour de cassation a eu à juger d'une liste composée uniquement de candidats hommes alors que la proportion hommes/femmes aurait dû amener le syndicat à présenter une femme en seconde position. La règle de parité n'était donc pas respectée. A la suite de la prise en compte du nombre de ratures (égal ou supérieur à 10 % des suffrages exprimés) sur le nom du candidat placé en tête de liste, il a finalement été élu en seconde position. La cour de cassation a tenu compte de son positionnement effectif après dépouillement et a annulé son élection. A cette position, une femme aurait en effet dû être candidate.

Karine Laubie, Conseillère fédérale

^[1] Cassation sociale du 9 mai 2018, n° 17-14088

^[2] Cassation sociale du 17 avril 2019 n° 17-26724

IRP AUTO : le partenaire des services de l'automobile

IRP AUTO accompagne les entreprises, salariés, apprentis, retraités et travailleurs non salariés des services de l'automobile et leur famille. Ils bénéficient de services et d'aides en matière de prévention, mutuelle santé, retraite complémentaire, prévoyance, épargne salariale, action sociale et culturelle.

LA PRÉVENTION

IRP AUTO est le partenaire désigné par les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile en matière de solidarité et de prévention. Ses trois domaines d'intervention sont la solidarité envers les salariés fragilisés, la prévention des risques professionnels spécifiques aux professions de l'automobile et la promotion de la santé publique.



LA SANTÉ

IRP AUTO propose des solutions performantes pour la prise en charge des dépenses de santé. Associés à des services de qualité, les différents niveaux de prestations proposés permettent un remboursement de ces frais en complément du régime de base de la Sécurité sociale. Ces garanties peuvent être souscrites de manière collective ou individuelle par les entreprises, salariés et retraités des services de l'automobile. IRP AUTO est d'ailleurs le seul orga-

nisme référencé par la Branche en matière de santé.



LA RETRAITE

IRP AUTO est le partenaire désigné par la Convention collective nationale des services de l'automobile en matière de retraite complémentaire. Ainsi, il aide les salariés à préparer leur retraite et gère le versement de leur pension.

LA PRÉVOYANCE

IRP AUTO assure une protection complète pour faire face aux aléas de la vie : arrêt de travail, invalidité, décès... L'ensemble des garanties de prévoyance constitue une couverture obligatoire, à laquelle peuvent s'ajouter des garanties supplémentaires.

Nouveau IRP AUTO propose à ses clients un contrat pour assurer leur prêt immobilier. Il est négocié pour l'ensemble des salariés de la Branche.

L'ÉPARGNE

IRP AUTO propose à ses clients un dispositif d'épargne salariale souple et adapté aux besoins des entreprises de toutes tailles. Ce type d'épargne, proposé dans un cadre collectif, permet d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise, dans un cadre fiscal avantageux.



L'ACTION SOCIALE

IRP AUTO propose aux salariés et aux retraités des services de l'automobile un ensemble d'aides. Ils peuvent notamment bénéficier de tarifs préférentiels pour partir en vacances ou pour participer à des activités culturelles ou sportives. Un accompagnement et des aides spécifiques sont également mis à leur disposition en cas de difficultés.

IRP AUTO en chiffres

Plus de **140 000 entreprises** couvertes

Près de **420 000 salariés** couverts en prévoyance

Près de **250 000 retraites complémentaires** versées

Au total, plus d'un million de personnes protégées

Pour en savoir plus,
consultez notre site Internet :
www.irk-auto.com

PRÉVENTION | SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE

IRP AUTO, LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

